Nations Unies S/PV.4155



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4155e séance

Mercredi 14 juin 2000, à 16 h 20

New York

Président :	M. Levitte	(France)
Membres :	Argentine	M. Cappagli
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2000/496 et Corr.1)

00-47918 (F)

La séance est ouverte à 16 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2000/496 et Corr.1)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen du point inscrit à l'ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre, document S/2000/496 et corrigendum 1.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2000/549, qui contient le texte d'un projet de résolution établi lors des consultations antérieures du Conseil.

J'ai également reçu des lettres des Représentants permanents de la Grèce, de la République de Chypre, du Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et du Représentant permanent de la Turquie, cette dernière contenant en annexe la position de la partie chypriote turque.

Les membres du Conseil ont été informés de la teneur de ces lettres.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2000/549) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1303 (2000).

Je crois pouvoir dire que tous les membres du Conseil forment maintenant des voeux très sincères de succès pour les prochaines négociations de proximité, qui se tiendront à Genève à partir du 5 juillet.

Le Conseil de sécurité est donc parvenu au terme du stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 25.